



FONDS AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT

PRÊT SUPPLÉMENTAIRE POUR LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

MALAWI

RAPPORT D'ÉVALUATION DU PROJET

Date : Septembre 2010

Équipe d'évaluation	Chef d'équipe : M. Olubukola Afolayan Jejeloye, Socioéconomiste OSHD.1 Membres de l'équipe : M. Jonathan Banda, Chargé d'investissement, MWFO Chef de division sectoriel : M ^{me} Sunita Pitamber Directeur sectoriel : M ^{me} Agnès Soucat Directeur régional : M. Frank Black
Évaluateurs- experts	M ^{me} Atia Byll-Cataria Socioéconomiste, OSAN.1 M. Amilcar Bilale Architecte, OSHD.3 M ^{me} Paxina Chileshe Socioéconomiste, OSAN.4

Table des matières

ÉQUIVALENCES MONÉTAIRES	i
EXERCICE BUDGÉTAIRE	i
POIDS ET MESURES	i
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	i
INFORMATIONS SUR LE PRÊT	ii
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	iii
CADRE LOGIQUE AXE SUR LES RÉSULTATS	iv
CALENDRIER DU PROJET	v
1^{ère} PARTIE – ORIENTATION STRATÉGIQUE ET JUSTIFICATION	1
1.1. Liens entre le projet et la stratégie et les objectifs du pays	1
1.2. Justification de la participation de la Banque	2
1.3. Coordination des interventions des donateurs	5
2^e PARTIE – DESCRIPTION DU PROJET	6
2.1. Composantes du projet	6
2.2. Solution technique retenue et autres alternatives explorées	7
2.3. Type de projet	7
2.4. Coût et modalités de financement du projet	7
2.5. Population cible et indicateurs clés de performance du projet	8
2.6. Processus participatif mis en œuvre dans la conception et l'exécution du projet	8
2.7. Expérience et leçons reflétées dans la conception du projet	8
2.8. Principaux indicateurs de performance	8
3^e PARTIE – FAISABILITÉ DU PROJET	9
3.1. Performance économique et financière	9
3.2. Impacts environnementaux et sociaux (environnement, changement climatique, genre, impacts sociaux, réinstallation involontaire)	9
4^e PARTIE - EXÉCUTION DU PROJET	10
4.1. Modalités de mise en œuvre (niveau institutionnel, passation des marchés, décaissement gestion financière)	10
4.2. Suivi	12
4.3. Gouvernance	12
4.4. Durabilité	12
4.5. Gestion du risque	13
4.6. Promotion du savoir	13
5^e PARTIE – INSTRUMENTS ET AUTORITÉ JURIDIQUES	13
5.1. Instrument juridique	13
5.2. Conditions assorties à l'intervention de la Banque	13
5.3. Conformité aux politiques de la Banque	14
6^e PARTIE – RECOMMANDATION	14
Appendices	
1. Résumé analytique de la conception du projet initial de développement économique local	15
2. Indicateurs socio-économiques comparatifs du pays	17
3. Tableau récapitulatif du portefeuille de la BAD au Malawi	18
4. Projets similaires financés par la Banque et d'autres partenaires au développement au Malawi	19
5. Carte du projet	20
6. Tableau des coûts détaillés	21

Équivalences monétaires

Septembre 2010

1 UC	=	223,02 MWK
1 \$EU	=	147,80 MWK
1 UC	=	1,50891 \$EU

Exercice budgétaire

1er juillet – 30 juin

Poids et mesures

1 tonne	=	2204 livres (lbs)
1 kilogramme (kg)	=	2,200 lbs
1 mètre (m)	=	3,28 pieds (ft)
1 millimètre (mm)	=	0,3937 pouce (“)
1 kilomètre (km)	=	0,62 mile
1 hectare (ha)	=	2,471 acres

Sigles et abréviations

AD	Assemblée de district
BAD	Banque africaine de développement
BDS	Services d'appui aux entreprises
BESTAP	Programme d'appui technique à l'amélioration du climat des affaires
BM	Banque mondiale
BSU	Services d'appui à l'entreprise
CIAU	Bureau central de l'audit interne
CPR	Revue de portefeuille pays
DAG	Groupe consultatif des donateurs
DDP	Plan de développement des districts
DFID	Département pour le développement international
DP	Partenaires au développement
DSPAR	Document de stratégie par pays axé sur les résultats
FAD	Fonds africain de développement
FENU	Fonds d'équipement des Nations Unies
FIDP	Projet de diversification des revenus agricoles
FIMTAP	Projet sur la transparence et la responsabilité dans la gestion financière
TRFI	Taux de rentabilité financière interne
GOM	Gouvernement du Malawi
GTZ	Coopération technique allemande
IDA	Association de développement international
IEC	Information, éducation, communication
IFMIS	Système informatique intégré de gestion financière
IRDS	Stratégie de développement rural intégré
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
LA	Administrations locales
LCA	Compte en monnaie locale
LDF	Fonds de développement local
LED	Développement économique local
MASAF	Fonds d'action sociale du Malawi
MGDS	Stratégie pour la croissance et le développement du Malawi
MLGRD	Ministère des Collectivités locales et de Développement rural

MoDPC	Ministère de la Planification, du Développement et de la Coopération
MPE	micro et petites entreprises
MTR	Revue à mi-parcours
MWFO	Bureau extérieur du Malawi
NAO	Bureau national d'audit
NLGFC	Commission nationale de financement des collectivités locales
NORAD	Agence norvégienne pour le développement
NTAC	Commission consultative technique nationale
ONG	Organisation non gouvernementale
OVOP	Un village Un produit
PGES	Plan de gestion environnementale et sociale
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPA	Prêt-programme adaptable
S&E	Suivi et évaluation
SA	Comptes spéciaux
SB	Standard Bank
SIG	Système d'information de gestion
TRE	Taux de rentabilité économique
TST	Équipe d'appui technique
UE	Union européenne
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
VAN	Valeur actualisée nette

Informations sur le prêt

Informations sur le client

EMPRUNTEUR : Gouvernement du Malawi

ORGANE D'EXÉCUTION : Ministère des Finances

Plan de financement

Source	Montant (UC)	Instrument
FAD	3,162 millions	Prêt
GOM	0,30 million	Cont. de contrepartie
COÛT TOTAL	3,462 millions	

Informations clés sur le financement de la BAD (selon le projet initial)

Monnaie du prêt FAD	UC
TRFI, VAN (scénario de référence)	(21 %, Valeur VAN)
TREI (scénario de référence)	(25 %)

Calendrier d'exécution – Principaux jalons (pour le prêt supplémentaire ainsi que le projet initial)

Approbation de la note conceptuelle	Septembre 2010
Approbation du projet	Décembre 2010
Entrée en vigueur	Janvier 2011
Achèvement	Décembre 2013
Dernier décaissement	Décembre 2014

Résumé analytique

Vue d'ensemble : Le but sectoriel du projet est de promouvoir une croissance favorable aux pauvres et de réduire la pauvreté. L'objectif de développement est d'améliorer le bien-être socioéconomique des populations locales et de renforcer la croissance économique dans quatre (4) centres de croissance créés dans quatre (4) districts du pays. Le projet ciblera premièrement les pauvres économiquement actifs, qui sont susceptibles d'initier des entreprises commerciales qui apporteront une valeur ajoutée à leurs activités commerciales agricoles et non agricoles. Le présent prêt supplémentaire servira à financer la mobilisation de nouveaux groupes et le développement de l'entrepreneuriat sous la Composante 1 – Intensification de l'entrepreneuriat, en raison de la demande confirmée par un nombre croissant de jeunes et de femmes de pouvoir accéder aux possibilités d'entrepreneuriat. Cette demande croissante est attestée au niveau des administrations locales par les requêtes formelles directement adressées aux commissaires de district par les représentants des communautés au sein de chaque centre rural de croissance. Le présent prêt supplémentaire vise à appuyer le Projet de développement économique, approuvé le 24 septembre 2008 (document référence FAD/BD/WP/2008/79).

Participation des bénéficiaires : Le projet de développement économique local (LED) vise à développer et à promouvoir chez les individus et au sein des groupes une culture entrepreneuriale afin de susciter une large participation à la croissance économique

Justification et besoins du projet : Du fait de l'impact négatif conjugué de la hausse des prix des produits alimentaires et du carburant, on estime qu'au mois de janvier 2010 près de quatre millions de personnes au Malawi auraient sombré davantage dans la pauvreté et sont aujourd'hui plus vulnérables à l'insécurité alimentaire. Cette situation a davantage sapé la capacité des pauvres à développer une résistance et à sortir de la pauvreté, et les ménages vulnérables courent un risque plus accru de sombrer dans la pauvreté. Le prêt supplémentaire proposé permettra de répondre à la demande additionnelle de protection sociale résultant des impacts négatifs additionnels des crises financière et alimentaire mondiales. Le renforcement de la protection sociale sera réalisé par l'amélioration de la capacité des pauvres en matière de développement des entreprises et de démarrage de nouvelles entreprises, de façon à pouvoir accéder aux opportunités de micros et de petites entreprises, avec un accent particulier sur les jeunes et les femmes.

Valeur ajoutée de l'intervention de la Banque : À cet effet, le prêt supplémentaire proposé à l'effet de financer le projet de développement économique local vise à stimuler la croissance économique favorable aux pauvres et à s'attaquer à l'insécurité liée aux moyens de subsistance (dont l'insécurité alimentaire), par le renforcement des capacités dans des régions-centres de croissance choisies, par l'amélioration des activités locales de production, la promotion de la participation des femmes et des jeunes, la facilitation de la diversification des activités économiques des ménages et la création d'emplois et des revenus grâce au développement des entreprises dans les quatre centres ruraux de croissance choisis que sont Jenda, Malomo, Chitekesa et Monkey Bay.

Gestion du savoir : Le projet s'emploiera à soutenir la production d'informations et de documents sur les bonnes pratiques susceptibles de faciliter l'apprentissage institutionnel et le partage du savoir.

CADRE LOGIQUE AXÉ SUR LES RÉSULTATS

hiérarchie des objectifs	Résultats attendus	Portée (Population cible)	Indicateurs de performance	Cibles et calendrier indicatifs du projet actuel	Hypothèses / Risques
<p>But sectoriel : Contribuer à la croissance favorable aux pauvres et à la réduction de la pauvreté.</p>	<p>Résultats à plus long terme :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réduction de la pauvreté 2. Régression de l'exode rural 3. Accroissement de la contribution des petits exploitants au PIB 	<p>Population du Malawi</p>	<p>1.1 Réduction de l'incidence de la pauvreté</p> <p>2.1 % de régression de l'exode rural</p> <p>3.1 % d'augmentation de la contribution des petits exploitants au PIB</p> <p><u>Sources :</u> Statistiques nationales, Comptes nationaux, MGDS</p>	<p>D'ici à 2015 :</p> <p>1.1.1 De 52 % en 2008 à 48 %</p> <p>2.1.1 Régresser de 5,5 % en 2008 à 4 %</p> <p>3.1.1 Augmenter de 23,6% en 2008 à 34,9 %</p>	<p>Le GOM, avec le concours de ses partenaires, poursuit la mise en œuvre du projet de la MGDS</p>
<p>Objectifs du projet : L'objectif de développement est d'améliorer le bien-être socioéconomique des populations locales et de renforcer la croissance économique dans des centres de croissance choisis.</p>	<p>Résultats à moyen terme :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Augmentation du nombre de petites entreprises qui entrent en activité 	<p>Pauvres économiquement actifs ; associations d'entrepreneurs locaux ; petits entrepreneurs ; institutions de l'Administration centrale et des administrations locales</p>	<p>2. 1.1 Nombre accru de nouvelles entreprises qui entrent en activité</p> <p><u>Source :</u> Rapports du GOM, Rapports de supervision et Rapport d'achèvement du projet, Enquêtes annuelles sur les ménages-échantillon</p>	<p>D'ici à 2013 :</p> <p>1.1.1 3 000 micro et petites entreprises encadrées pour entrer en activité</p>	<p>Le DEL reste une priorité de premier plan pour le GOM</p>
<p>Activités</p> <p>1. Intensification de l'entreprenariat</p> <p>Investissements :</p> <p>BUDGET :</p> <p>FAD - 3,162 M UC GOM - 0,3 M UC</p> <p>TOTAL – 3,462 UC</p>	<p>Résultats à court terme :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1.1 Groupes/associations d'entreprises constitués et engagés dans des activités d'épargne 1.2 Services aux entreprises (BDS) fournis aux entrepreneurs locaux/acteurs de la chaîne de valeur 1.3 Renforcement des capacités des prestataires de BDS 	<p>Pauvres économiquement actifs ; associations d'entrepreneurs locaux ; petits entrepreneurs ; institutions de l'administration centrale et des administrations locales ; centres de croissance choisis</p>	<p>1.1.1 Nombre d'associations d'entreprises/groupes de produits/coopératives polyvalentes constitués et engagés dans des activités d'épargne</p> <p><u>Source :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> a) Documents sur les documents b) Rapports et états SIG c) Rapports d'avancement trimestriels d) Revues des activités communautaires e) Rapports annuels 	<p>D'ici à 2013 :</p> <p>1.1.1.1 Au moins 300 associations d'entreprises/groupes de produits/coopératives polyvalentes supplémentaires sont constitués et/ou renforcés ;</p> <p>1.1.1.2 Au moins 6 000 personnes supplémentaires ont accès à la mobilisation de l'épargne (dont 40 % de femmes au minimum) ;</p> <p>1.1.1.3. Au moins 1075 entrepreneurs/ acteurs de la chaîne de valeur supplémentaires acquièrent de nouvelles compétences (dont 40 % de femmes au minimum)</p>	<p>Risques :</p> <p>Il n'est identifié aucun nouveau risque pour le prêt supplémentaire (voir la section 4.5)</p>

CALENDRIER DU PROJET

ANNÉES	2010												2011												2012												2013												ACTION PAR		
MOIS	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D			
ACTIVITÉS																																																			
ADMINISTRATION																																																			
Entrée en vigueur du prêt																																																			GOM
Lancement du projet																																																			FAD/GOM
Enquête de référence																																																			CONSULTANT
Plan annuel d'acquisition																																																			GOM
Revue à mi-parcours																																																			FAD/GOM
Composante - Intensification de l'entrepreneuriat																																																			
Appel de propositions																																																			BÉNÉFICIAIRES
Soumission et revue de propositions																																																			BÉNÉFICIAIRES
Exécution des activités du projet																																																			ORGANES D'EXÉCUTION/
Appui du Prog. & Gestion du savoir																																																			
Recrutement de consultants																																																			GOM/FAD
Acquisition d'équipement																																																			GOM
IEC																																																			GOM
Activités de S&E																																																			GOM/COMM
Revue annuelle																																																			FAD/GOM/BEN/IA
Audit financier																																																			CONSULTANTS
Évaluation des bénéficiaires																																																			CONSULTANTS
Amélioration du savoir																																																			CONSULTANTS
Supervisions																																																			GOM/BM/FAD
RAP																																																			GOM/FAD

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU GROUPE DE LA BAD AU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIFS À UNE PROPOSITION D'OCTROI DE PRÊT AU MALAWI EN VUE DE FINANCER LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

La Direction soumet le rapport et la recommandation ci-après relatifs à une proposition d'octroi d'un prêt supplémentaire de 3,162 millions d'UC en faveur du Projet de développement économique local au Malawi (document du projet LED approuvé, référence FAD/BD/WP/2008/79).

I – ORIENTATION STRATÉGIQUE ET JUSTIFICATION

1.1. Liens entre le projet et la stratégie et les objectifs du pays

1.1.1 Si la crise économique mondiale intervenue au cours de la période 2008-2009 n'a pas aussi durement touché le Malawi que les autres pays, elle a cependant détourné le pays de la poursuite de l'objectif qu'il s'était fixé, en l'occurrence l'assainissement de son budget et la consolidation de la position de ses réserves internationales. En particulier, le pays s'est démené pour maintenir les prix des produits alimentaires tout en essayant de garder le cap pour atteindre les objectifs de sa Stratégie pour la croissance et le développement du Malawi (MGDS) dans le domaine de l'emploi et de la réduction de la pauvreté. La situation a été davantage exacerbée par les sécheresses localisées, qui ont eu un effet des plus défavorables sur la production agricole, avec pour conséquence une baisse sensible de la croissance du PIB réel attendue qui est passé de 9.8% à 7.03% entre 2008 et 2009. Étant donné que le tabac, le coton et le café représentent plus de 70 pour cent des recettes d'exportation du Malawi, cette situation a également contribué à réduire davantage les réserves de change, à moins d'un mois d'importations à fin décembre 2009. Des retards importants enregistrés au niveau des décaissements de la part des partenaires au développement ont amené le Gouvernement à retarder les dépenses destinées aux services essentiels ou à contracter des emprunts au plan local.

1.1.2 Dans ce contexte, le Prêt supplémentaire viendra soutenir les efforts déployés par le Gouvernement du Malawi (GOM) pour maintenir le cap afin d'atteindre ses objectifs en matière de réduction de la pauvreté et de création d'emplois. Le projet s'inscrit dans le droit-fil de l'objectif et de la vision de la Stratégie pour la croissance et le développement du Malawi (MGDS, 2006/2007 à 2010/2011), qui se propose de promouvoir la croissance économique durable et la réduction de la pauvreté. En particulier, le projet vise à contribuer à la réalisation des cibles et résultats de la MGDS, tels qu'énoncés sous le domaine thématique n°5 ayant trait au renforcement des capacités en vue de l'amélioration de la gouvernance, avec une référence spécifique au sous-domaine thématique n°3 prévoyant l'autonomisation et le renforcement des capacités des collectivités locales avec un accent manifeste sur la promotion de la croissance économique locale à large assise. Dans ce contexte, l'appui du projet à la croissance économique locale contribuera également de façon directe à la réalisation du domaine thématique prioritaire stratégique de la MGDS qui est la protection sociale, avec un accent sur la fourniture de soutien aux personnes les plus vulnérables ayant des moyens de production limités et la prise de dispositions pour assurer qu'elles soient suffisamment équipés pour amortir l'impact négatif des tout récents chocs économiques mondiaux.

1.1.3 Les deux priorités de la MGDS exposées ci-dessus sont prises en compte par le Gouvernement du Malawi (GOM) dans la Stratégie de développement rural intégré (IRDS), qui identifie spécifiquement les activités suivantes à appuyer : i) mise en place d'une infrastructure socio-économique de base aux points de croissance potentiels et autres marchés ouverts pour les

produits ruraux ; ii) renforcement des capacités de développement économique local par la promotion de l'entreprise et l'amélioration des compétences ; iii) accroissement de la productivité agricole ; iv) valorisation de la production et des activités économiques connexes, et v) fourniture de services financiers en milieu rural afin d'appuyer les activités économiques. La stratégie reconnaît également le rôle crucial que jouent le secteur privé et les administrations locales (LA) dans la promotion du développement économique local. Par ailleurs, la MGDS reconnaît que l'inégalité d'accès des hommes et des femmes aux ressources de production, aux opportunités de développement et au processus de prise de décision a une incidence négative sur la croissance économique et le développement. En conséquence, elle prévoit la prise en compte des questions de genre dans le processus de développement national.

1.1.4. Dans la droite ligne de l'axe principal de la MGDS, le DSPAR 2005-09 de la Banque pour le Malawi, prorogé jusqu'à 2010, s'articule autour de deux principaux piliers : i) Développement de l'infrastructure rurale, et ii) Développement du capital humain et renforcement des capacités institutionnelles pour le développement économique local. À cet égard, le présent projet appuiera le but ainsi que les objectifs spécifiques du DSPAR consistant à soutenir les efforts du gouvernement du Malawi en matière de réduction de la pauvreté et de promotion de la croissance économique durable. La présente demande de financement du projet est conforme aux politiques et procédures de la Banque en matière de financement supplémentaire.

1.2 Justification de la participation de la Banque

1.2.1 Au Malawi, l'agriculture constitue le principal secteur dont la majorité de la population (plus de 70 %) tire ses moyens de subsistance, les revenus moyens des pauvres variant entre 19,680 MWK pour les ménages agricoles et 29,769 MWK pour les ménages possédant des micros ou petites entreprises. S'agissant des ménages les plus pauvres, dont 30 % sont dirigés par des femmes, leur revenu moyen annuel s'établit à 4,848 MWK.

1.2.2 Du fait de l'impact négatif conjugué de la hausse des prix des produits alimentaires et du carburant, on estime qu'au mois de janvier 2010 près de quatre millions de personnes au Malawi auraient sombré davantage dans la pauvreté et sont aujourd'hui plus vulnérables à l'insécurité alimentaire. Cette situation a davantage sapé la capacité des pauvres à développer une capacité de résistance et sortir de la pauvreté, et les ménages vulnérables courent un risque plus accru de sombrer dans la pauvreté. Le prêt supplémentaire proposé permettra de répondre à la demande additionnelle de protection sociale résultant des impacts négatifs additionnels des crises financière et alimentaire mondiales. Le renforcement de la protection sociale sera réalisé par l'amélioration de la capacité des pauvres en matière de développement des entreprises et de démarrage de nouvelles entreprises, de façon à pouvoir accéder aux opportunités de micros et de petites entreprises, avec un accent particulier sur les jeunes et les femmes.

1.2.3 Le projet de développement économique local initial, approuvé en 2008, vise à donner les moyens aux administrations et aux communautés locales pour financer la définition de priorités de développement en fonction de la demande. En particulier, il visait à apporter un soutien à trois niveaux, à savoir le renforcement des capacités des administrations locales dans les domaines de la gouvernance financière et administrative, ainsi que les questions liées à la passation des marchés, et les principaux domaines de planification du développement et d'exécution du projet. Le projet initial s'articule autour de quatre principales composantes :- Composante 1: Intensification de l'entreprenariat (cette composante est intégralement financée par la Banque mondiale pour un montant de 3 millions d'UC) ; Composante 2 : Création de centres de croissance ; Composante 3 : Renforcement des capacités des administrations locales, et Composante 4 : Appui technique et gestion des connaissances. La conception du projet met

spécifiquement l'accent sur la stimulation de la croissance économique locale dans quatre centres ruraux de croissance, à savoir : Jenda, Malomo, Chitekesa et Monkey Bay. On estime que la croissance économique en milieu rural peut être accélérée en mettant en place une infrastructure socioéconomique de base qui pourrait attirer vers le centre rural de croissance donné les petits et grands investisseurs privés/public-privé nationaux et régionaux. Le développement de cette infrastructure socioéconomique physique serait conjugué à un autre facteur de croissance économique, à savoir la fourniture d'un appui pour le développement de l'entrepreneuriat et l'élargissement de l'accès au financement des entreprises. La gestion du projet est assurée par le Fonds de développement local, établi par le Gouvernement pour acheminer tous les appuis au processus national de décentralisation.

Principales caractéristiques qui rendent les quatre centres ruraux de croissance attrayants pour l'investissement du secteur privé et/ou public :

- Tous les quatre centres de croissance ruraux (RGC) que sont Jenda, Malomo, Monkey Bay et Chitekesa se situent à moins de 63 km de leur chef-lieu de district. Le plus éloigné, à savoir Monkey Bay, est à 63 km de Mangochi, suivi de Jenda, à 50 km de Mzimba, puis de Chitekesa, à 36 km de Phalombe, et enfin de Malomo, à 33 km de Ntchisi. Ainsi, les quatre centres de croissance sont situés dans des zones où il existe des potentialités pour des activités économiques, en termes d'industrialisation, d'industrie de services améliorés, de promotion d'activités touristiques et de commercialisation des produits agricoles.
- Exception faite de Chitekesa, tous les autres centres de croissance ruraux choisis sont classés dans le Plan national de développement physique comme principal centre commercial. Ces sites connaissent actuellement un essor en tant que dynamiques centres commerciaux et/ou de commercialisation des produits agricoles et de la pêche, avec des perspectives de transformation en centres urbains.
- Les équipements socioéconomiques actuellement en place dans ces centres comprennent une infrastructure commerciale pour la santé, des services éducatifs, un bureau de poste avec des systèmes avancés de TIC, des services de commercialisation des produits agricoles du secteur privé, de nouveaux centres de police et des services judiciaires étendus. Il existe d'énormes possibilités de développement au sein des centres ainsi qu'un potentiel de stimulation de la croissance économique dans l'intérieur sous forme d'accroissement de la productivité de l'agriculture en raison de l'existence de marchés et de systèmes de transport, tels qu'un aéroport intérieur dans ces centres ruraux de croissance.
- En termes de gouvernance, tous ces centres sont dotés d'un Comité de développement local (ADC) qui sollicite des informations et statue sur les priorités en matière de développement socioéconomique au niveau des communautés.

1.2.4 Cette approche est globale et soutenue par tous les partenaires présents dans le pays et devrait être généralisé, devenant ainsi le seul mécanisme pour les pôles de croissance économique décentralisés dans le pays. La Banque mondiale finance conjointement le projet initial, et son apport de 3 millions d'UC est consacré au financement de la composante « Intensification de l'entrepreneuriat », à l'échelle nationale¹. Le concours du Groupe de la Banque sert à financer les trois autres composantes restantes qui se limitent aux quatre centres de croissance ruraux de

¹ Il convient de noter que la Banque mondiale a approuvé, en juin 2010, un financement supplémentaire de 14 millions de dollars EU en faveur du Fonds de développement local, dans l'optique d'aider à répondre à la demande additionnelle de protection sociale résultant des incidences additionnelles de plus en plus négatives des crises financière et alimentaire mondiales. Dans ce sens, le surcroît de protection sociale sera assuré par l'intensification des initiatives de travaux publics au profit des groupes vulnérables ainsi que l'investissement dans la prochaine génération par le rétablissement des services éducatifs perturbés par le tremblement de terre.

Jenda, Malomo, Chitekesa et Monkey Bay. L'appui de la Banque est désormais un cas de succès, en ce sens que le Fonds de développement local est aujourd'hui devenu l'interlocuteur pour le développement local. La mise en œuvre du projet existant a déjà généré une demande qui a dépassé les attentes.

1.2.5 En termes de performance, la mise en œuvre du projet est en bonne voie, les principales activités relatives à la formation et au renforcement des capacités des administrations locales ayant été lancées. Le prêt existant au titre du projet initial a déjà été planifié et budgétisé pour les activités identifiées et convenues, qui ont déjà été communiquées aux assemblées locales sous forme de chiffres indicatifs de planification. Ces enveloppes budgétaires servent de base pour la planification des allocations budgétaires au niveau des districts. En particulier, l'allocation du projet initial sous la composante 1 (entièrement financée par la contribution de la Banque mondiale) a été totalement engagée (voir le tableau 1.1 ci-dessous) et est par conséquent insuffisante pour répondre aux nouveaux besoins de services de protection sociale et d'atténuation des effets des crises économique et financière.

1.2.6 Le projet est actuellement jugé *satisfaisant* pour ce qui est de l'objectif de développement et de l'état d'exécution. Cette notation est en grande partie imputée à un nombre d'actions en suspens liées à des facteurs sur lesquels le projet n'avait aucune prise. Premièrement, la ratification du prêt du projet a été retardée par le processus particulièrement long de revue et d'approbation par le Parlement. En outre, les activités du projet ont pâti du retard accusé pour l'approbation du budget national suite aux élections nationales de 2009, ce qui a eu pour conséquence la communication tardive des chiffres de planification indicative aux administrations locales. Enfin, plusieurs étapes du processus de décentralisation de l'État, notamment l'approbation formelle du LDF par le Gouvernement, ont pris plus de temps que prévu. Au mois de septembre 2010, le présent projet ne comptait aucun rapport d'audit financier en suspens.

1.2.7 Le présent prêt supplémentaire financera la mobilisation de groupes additionnels et le développement de l'entreprenariat sous la composante 1-Intensification de l'entreprenariat, en raison de la demande confirmée par un nombre croissant de jeunes et de femmes de pouvoir accéder aux possibilités d'entreprenariat. Cette demande croissante est attestée au niveau des administrations locales par les requêtes formelles directement adressées aux commissaires de district par les représentants des communautés dans chaque centre rural de croissance². Les requêtes indiquent clairement la demande des communautés a bénéficié des nouvelles possibilités d'affaires qui seront créées au niveau local par l'amélioration de l'accès à l'infrastructure socio-économique nécessaire, le financement des affaires et les représentants des administrations locales, qui sont bien formés et qualifiés en matière de prestation des services.

1.2.8 La « Community Savings and Investment Promotion » (COMSIP), une ONG de fourniture d'aide aux entreprises et de sensibilisation, très expérimentée, a été recrutée par le projet et la Banque mondiale pour mobiliser les communautés dans les quatre centres de croissance, les organiser en groupes d'entreprises et prévoir la mise en œuvre des concepts spécifiques d'affaires. Le tableau 1.1 ci-dessous présente les cibles du projet à l'échelle nationale. Parmi celles-ci, près de 300 groupes d'entreprises et associations et environ 100 coopératives ont été directement établis dans les quatre centres de croissance que sont Jenda, Malomo, Chitekesa et Monkey Bay, avec au moins 1000 nouveaux emplois créés. Vu le succès connu par ce modèle, de nouvelles communautés ont souhaité que l'appui sous cette composante soit inclus dans la formation des groupes d'entreprises, leur permette l'accès au développement des entreprises et leur donne les

² En moyenne, 78 nouvelles demandes ont été enregistrées par le commissaire de district de chacun des quatre centres ruraux de croissance tous les trimestres au cours de l'année écoulée uniquement.

moyens d'obtenir du financement sur le marché. En conséquence, le Gouvernement a sollicité auprès de la Banque un concours complémentaire afin de lui permettre de fournir un appui à ces nouvelles communautés. On s'attend à ce que le financement supplémentaire au titre du présent prêt contribue à créer un nouveau groupe de 300 associations d'entreprises professionnelles et d'entrepreneurs de la chaîne de valeur, ce qui devrait entraîner une hausse escomptée de possibilités d'emplois d'environ 1075 nouveaux emplois directs et 3000 emplois indirects.

Tableau 1.1: Intensification de l'entrepreneuriat (activités en cours)

INDICATEUR	CIBLES ANNUELLES				
	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	Total
Formation des groupes d'entreprises et d'épargne	660	900	600	500	2 660
➤ Membres	19 800	27 000	18 000	15 000	79 800
Formation des coopératives et des associations	100	140	140	120	500
➤ Membres	8 000	11 200	11 200	9 600	40 000
Formation de volontaires et de vulgarisateurs	350	450	400	300	1 500
Petits entrepreneurs ayant bénéficié d'un appui	200	700	650	600	2 150
Sensibilisation sur les services d'aide aux entreprises	5	5	5	5	5

1.2.9 À cet effet, le prêt supplémentaire proposé dans l'optique de financer le projet de développement économique local visera à stimuler la croissance économique favorable aux pauvres et à s'attaquer à l'insécurité liée aux moyens de subsistance (dont l'insécurité alimentaire), par le renforcement des capacités dans les régions-centres de croissance choisies, par l'amélioration des activités locales de production, la promotion de la participation des femmes et des jeunes, la promotion de la diversification des activités économiques des ménages et la création d'emplois et des revenus grâce au développement des entreprises dans les quatre centres ruraux de croissance choisis que sont Jenda, Malomo, Chitekesa et Monkey Bay. Il convient également de souligner que le prêt supplémentaire FAD se justifie par le fait que le Gouvernement du Malawi n'avait pas prévu dans son budget 2010/2011 cette forte demande d'activités additionnelles.

1.2.10. Le Groupe de la Banque a acquis une vaste expérience en matière d'appui à la prestation de services locaux et de développement rural intégré au Malawi (à travers ses portefeuilles des secteurs social, agricole et de l'eau). En particulier, dans la conception du projet proposé, la Banque a mis à profit les leçons tirées de son Projet de réduction de la pauvreté, récemment achevé. La Banque est également un membre actif du Groupe consultatif des donateurs (DAG) sur la décentralisation et a joué les premiers rôles dans la création d'un groupe similaire pour le développement du secteur privé. Par conséquent, la Banque possède un avantage comparatif en matière d'appui au développement économique local, tirant parti des leçons tirées d'interventions antérieures et en cours de l'institution ainsi que d'autres partenaires au développement. Le financement supplémentaire proposé en faveur du projet de développement économique local en cours d'exécution est crucial, car il a pour objet de transposer à une plus grande échelle et d'approfondir l'accent mis sur les stratégies ayant une vocation nationale, qui font l'objet d'une appropriation et d'une gestion nationales, et visent principalement à accroître la productivité et les opportunités de croissance économique dans les zones rurales.

1.3. Coordination des donateurs

1.3.1. Le financement supplémentaire à l'appui du projet de développement économique local continuera d'acheminer les ressources par le biais du Fonds de développement local (LDF), établi au sein du ministère des Finances par le Gouvernement du Malawi, pour servir de mécanisme de transferts financiers intergouvernementaux destinés à la mise en œuvre des initiatives de projet de

développement local. Le LDF offre au GOM et aux PD un cadre d'établissement des priorités, directement par le biais des collectivités locales. Il s'inscrit également dans le droit-fil de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide qui prône l'harmonisation de l'aide des donateurs et l'alignement sur les systèmes nationaux, vu que la mise en œuvre du Fonds de développement local utilise les structures du Gouvernement.

1.3.2. Il existe également un groupe consultatif des donateurs (DAG) sur la décentralisation ayant pour membres le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), la Coopération technique allemande (GTZ), l'Agence des Nations Unies pour le développement international (USAID), le Département pour le développement international du Royaume-Uni (DFID), l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), la Banque mondiale (BM) et la BAD. Le DAG, dont la présidence est assurée par la GTZ, se réunit régulièrement et a pris une part active à la conception du LDF à travers des consultations. Il sert de forum de coordination des interventions des donateurs et de partage d'informations sur les collectivités locales, l'administration décentralisée et le développement rural, afin d'assurer la synergie du programme et le respect des politiques du Gouvernement. Dans le cadre de l'élaboration du présent appui au projet de développement économique local, diverses missions se sont rendues auprès des bailleurs de fonds pour les informer du projet et s'inspirer de leurs expériences respectives.

1.3.3. Des complémentarités directes et des synergies ont été établies entre l'Appui au Projet de développement économique local et la phase III du Deuxième projet de Fonds d'action sociale du Malawi (MASAF) financé parallèlement par la Banque mondiale, qui a fourni au LDF un capital de départ d'un montant de 50 millions de dollars EU, dont 5 millions servent à cofinancer ce projet. Les 5 millions de dollars EU d'USD, sont compris dans le coût total du présent Appui au projet de développement économique local et serviront à financer la Composante 1 du projet. Pour une harmonisation plus poussée avec son intervention parallèle, la Banque mondiale a convenu : a) d'utiliser aussi le Manuel opérationnel du LDF, b) d'organiser des missions de supervision conjointes, c) d'utiliser des structures de rapport identiques, d) de partager les coûts de fonctionnement (y compris ceux de gestion) du mécanisme LDF afin d'éviter des chevauchements, et de compléter les contributions mutuelles.

1.3.4. Des domaines complémentaires de synergie ont également été identifiés entre l'Appui au projet de développement économique local et les interventions parallèles en cours ci-après : a) Programme de rendement, de justification et de responsabilité, financé par le DFID ; b) Projet de systèmes financiers inclusifs, financé par le FENU ; c) Projet d'électrification rurale et Initiative Un village Un produit (OVOP), financés par la JICA ; d) Projet de diversification des revenus agricoles, financé par l'UE ; e) Opérations portant sur la prise en compte des questions de développement économique local dans les plans de développement des districts, financées par la Coopération allemande pour le développement, f) Projet d'intensification de la microfinance, financé par l'USAID, ainsi que le Mécanisme de crédit au développement avec la Standard Bank (SB) du Malawi, visant à faciliter l'accès des bénéficiaires du projet au crédit, et g) le Projet de services d'infrastructure (ISP) financé par la Banque mondiale. On trouvera à l'annexe technique C3 une description plus détaillée de ces articulations. Au cours de la mise en œuvre du projet, le Bureau extérieur de la Banque au Malawi (MWFO) continuera de collaborer avec des donateurs par le biais du DAG.

II – DESCRIPTION DU PROJET

2.1. Composantes du projet

La conception du prêt supplémentaire s'inscrit dans le cadre existant du projet de développement économique local approuvé et prévoit le financement d'activités additionnelles uniquement sous la Composante 1-Intensification de l'entrepreneuriat.

2.1.1. Intensification de l'entrepreneuriat : Conformément à la section 1.2, il existe un besoin confirmé de fournir un financement supplémentaire sous la Composante 1 afin d'étendre la portée et d'offrir un plus grand accès aux pauvres économiquement actifs ainsi que de renforcer leurs stratégies d'adaptation aux chocs économiques. À cet effet, le prêt supplémentaire financera les activités ci-après :

Tableau 2 : Composantes du projet

Nom de la composante	Coût estimatif (millions UC)	Description de la composante
C-1: Composante-Intensification de l'entrepreneuriat	3,462	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mécanisme de subvention de contrepartie de portée nationale, régi par la demande, pour financer à concurrence de 75 % du total des coûts éligibles de la proposition d'opération financée par le projet sur les ressources du Guichet Communauté du LDF. Cela se fera essentiellement par l'invitation des organismes compétents (partenaires à l'exécution) à faire des propositions novatrices d'interventions dans trois domaines principaux : i) Création d'associations et mobilisation de l'épargne ; ii) Fourniture de services de promotion de l'entreprise aux entrepreneurs locaux ; et c) Renforcement des capacités des prestataires de services d'appui aux entreprises (BDS). ▪ Recours sera fait à l'approche de fourniture de services du secteur privé pour l'exécution des activités ; ▪ Les critères de sélection des organismes, le processus de revue des propositions et les coûts éligibles sont résumés en annexe (comme approuvé dans le cadre du projet initial) et seront détaillés dans le Manuel des opérations (actuellement en phase finale) devant être approuvé par la Banque ; ▪ Les critères de sélection comprennent ce qui suit : a) expérience avérée de l'organisme ; b) Importance et pertinence de la proposition ; c) structure de gouvernance et de gestion de l'organisme ; d) capacités techniques et financières de l'organisme ; e) méthodologie proposée (innovation, S&E) ; (f) possibilité de reproduction des résultats d'apprentissage, et g) accent mis sur les pauvres et les femmes. ▪ L'appel de propositions contiendra un ensemble minimal d'indicateurs de performance, de produits et de résultats, afin d'orienter l'élaboration de propositions pour chaque opération. ▪ Les activités IEC dans les principaux domaines d'intervention (questions liées au genre, au VIH/SIDA et à la protection environnementale, notamment) feront partie intégrante de la stratégie de mise en œuvre de la composante du projet. ▪ Résultats attendus : i) formation et renforcement des associations/groupes de produits de base/coopératives polyvalentes ; ii) mobilisation de l'épargne (au moins 40 % de femmes); iii) entrepreneurs/acteurs de la chaîne de valeur acquièrent de nouvelles aptitudes techniques et commerciales (au moins 40 % de femmes), et iv) facilitation des liens avec les marchés, éventuellement par a) la mise au point de systèmes d'information sur les marchés liés aux Centres de ressources agricoles, pour au moins 4 districts ; b) organisation de 8 événements d'acheteurs-vendeurs au moins ;

2.2. Solution technique retenue et autres alternatives explorées

Le prêt supplémentaire proposé est fondé sur le projet de développement économique local en cours. Il retient en conséquence les hypothèses émises pour le projet initial, et constitue une extension et une intensification des activités dudit projet.

2.3. Type de projet

Il s'agit d'un projet d'investissement sous forme de prêt supplémentaire du FAD.

2.4. Coût et modalités de financement du projet

2.4.1 Le coût total est de 3,462 millions d'UC (5,224 millions \$EU), dont 3,162 millions d'UC (4,77 millions \$EU) soit 91,3 % provenant du FAD. L'apport total du FAD sera fournie sous forme de prêt e servira à couvrir l'ensemble des coûts en devise du projet (0,461 millions d'UC) et une partie des coûts en monnaie locale (2,701 millions d'UC). Une contribution de contrepartie représentant au moins 8,7 % du prêt total, soit 0,3 million d'UC est attendue du Gouvernement. Le tableau ci-dessous présente un résumé du coût estimatif du projet par composante.

Tableau 5 : Coût estimatif du projet par composante [montant en millions UC]

	COMPOSANTES	Dollars (millions \$EU)			UC (millions)			% Devise
		ML	Devise	Total	ML	Devise	Total	
I	Intensification de l'entrepreneariat	3,833	0,575	4,408	2,540	0,381	2,921	13
	Coût de base total	3,833	0,575	4,408	2,540	0,381	2,921	13
	Provision pour aléa de construction	0,349	0,060	0,409	0,231	0,040	0,271	
	Provision pour hausse des prix	0,347	0,060	0,407	0,230	0,040	0,270	
	Coût total du projet	4,528	0,696	5,224	3,001	0,461	3,462	

Note : Taux de change utilisés dans les tableaux ci-après : [1 UC = 1,50891\$EU, au 1^{er} septembre 2010]

Tableau 6 : Sources de financement [montant en millions UC]

Sources de financement	Devise	ML	Coût total	% Total
FAD	0,461	2,701	3,162	91,3
Gouvernement	0,000	0,300	0,300	8,7
Total	0,461	3,001	3,462	100,0

Tableau 7: Coût du projet par catégorie de dépenses [montant en millions UC]

	Catégories de dépenses	ML	Devise	Coût total	% Devise
A.	BIENS				
	- Équipement	0,003	0,027	0,030	90
B.	SERVICES				
	- Formation	2,529	0,281	2,810	10
	- Assistance technique	0,008	0,073	0,081	90
	Provision pour aléa de construction	0,231	0,040	0,271	
	Provision pour hausse des prix	0,230	0,040	0,270	
	Coût total du projet	3,001	0,461	3,462	

Tableau 8 : Calendrier des dépenses par composante [montant en millions UC]

	COMPOSANTE	2010	2011	2012	2013	Total
I	Intensification de l'entrepreneariat	0	1,31	1,25	0,90	3,462
	Total par an	0	1,31	1,25	0,90	3,462

2.5. Population cible et indicateurs clés de performance du projet

Le principal groupe cible pour le présent projet additionnel de financement comprend les pauvres économiquement actifs en milieu rural, spécifiquement dans les Centres de croissance choisis au

sein des quatre districts de Jenda à Mzimba, Malomo à Ntchisi, Monkey Bay à Mangochi et Chiteketsa à Phalombe, qui sont susceptibles de créer des entreprises commerciales qui apporteront de la valeur ajoutée à leurs activités commerciales agricoles et non agricoles. Le groupe de bénéficiaires sélectionnés comprendra au moins 40 % de femmes.

2.6. Processus participatif mis en œuvre dans la conception et l'exécution du projet

2.6.1 Le processus d'élaboration du projet LED, que vise à appuyer le présent prêt supplémentaire, a suivi une approche décentralisée. Des réunions ont été tenues avec plusieurs parties prenantes, dont des représentants du Gouvernement, les autorités des administrations locales, les représentants du secteur privé, les organisations de la société civile (notamment les comités de développement des villages/districts), les groupes d'agriculteurs, et les partenaires au développement, y compris des ONG internationales et locales. En particulier, les premiers bénéficiaires ciblés existants sous la Composante 1 ont été consultés afin de s'assurer que la fourniture de services et l'orientation de la formation sont clairement régies par la demande. La participation du secteur privé sera renforcée par la mise en œuvre d'une approche de prestation de service obéissant aux principes du secteur privé et l'encouragement d'initiatives de partenariat public-privé au cours de la mise en œuvre du projet. Les processus de participation communautaire seront en outre améliorés grâce au cadre de suivi et évaluation proposé pour le projet, notamment par l'utilisation des outils de suivi de la participation communautaire, comme tels que les fiches d'évaluation par les citoyens et les fiches d'évaluation par les communautés qui servent à recueillir auprès des bénéficiaires des informations en retour sur le processus d'exécution du projet et à s'assurer de la mise en œuvre satisfaisante et durable des activités du projet. Ce processus participatif d'exécution du projet constitue une des raisons majeures ayant conduit le Gouvernement à solliciter auprès de la Banque un prêt supplémentaire en faveur du projet initial, face au succès enregistré par la Composante « Intensification de l'entrepreneuriat » et à la demande de nouvelles communautés désireuses de bénéficier d'un soutien de se voir également prises en compte dans la formation des groupes d'entreprises, afin de faciliter et de rendre possible leur accès aux services de développement des entreprises.

2.7. Expérience et leçons prises en compte dans la conception du projet

2.7.1 Les leçons tirées de la mise en œuvre du projet de développement économique local en cours et du Programme de développement de centres de croissance ruraux au ministère des Collectivités locales et du Développement rural seront mises à profit pour le financement supplémentaire. Il s'agit notamment des leçons suivantes : a) une mise en œuvre coordonnée/harmonisée permet d'accroître l'impact et d'obtenir un meilleur rapport coût-efficacité ; b) un mécanisme de suivi-évaluation tenant compte des structures et outils de gouvernance communautaire est essentiel pour l'obligation de rendre compte des résultats ; c) la prestation des services selon les principes du secteur privé renforce la viabilité des interventions liées au développement de l'entreprise ; d) la nécessité de former les demandeurs potentiels dans la zone à l'élaboration de propositions de façon à encourager la demande de ressources de subventions de contrepartie . Ces leçons seront mises à profit dans le cadre du LDF.

2.8. Principaux indicateurs de performance

2.8.1 Le Cadre logique axé sur les résultats du présent prêt supplémentaire présente les principaux indicateurs d'impact et de performance.

III – FAISABILITÉ DU PROJET

3.1. *Performance économique et financière*

3.1.1 L'analyse économique et financière détaillée effectuée pour le projet initial et les conclusions restent valables pour le financement supplémentaire.

3.2. *Impacts environnementaux et sociaux*

Environnement

3.2.1. Conformément aux politiques de protection environnementale et sociale de la Banque, le présent projet de prêt supplémentaire est classé dans la catégorie 3. Les interventions au titre du projet visent principalement à améliorer davantage le bien-être socio-économique de la population locale par la promotion d'une culture entrepreneuriale et à mettre en œuvre des activités ciblées de renforcement des capacités destinées à accélérer le développement économique local.

Changement climatique

3.2.2. Le projet appuiera le développement économique au Malawi, et à cet effet, devrait générer quelques émissions de CO₂. Selon les rapports officiels, le niveau d'émission de CO₂ par habitant au Malawi qui est de 20 kg c/an figure parmi les plus faibles au monde et est de 60 fois inférieur à la moyenne mondiale. L'évolution des émissions de CO₂ y serait plus lente que dans les autres pays africains. Au regard des modèles observés, le changement climatique ne devrait avoir qu'une faible incidence sur le futur projet de développement économique local. Cette incidence devrait rester la même que pour la présente demande de financement supplémentaire et fera l'objet d'un suivi étroit durant la mise en œuvre du projet.

Genre

3.2.3 Au Malawi, les femmes jouent un rôle capital dans le développement économique et social. En effet, elles sont chefs de ménages (26,6 %), constituent une main-d'œuvre agricole (70 %), et détiennent individuellement 34 % des entreprises et 30 % conjointement avec leurs époux. La plupart des entreprises que détiennent les femmes (97 %) sont des micro-entreprises qui ont beaucoup de mal à survivre. Des études ont révélé que ces entreprises ont une très faible assise financière et que les bénéfices qu'elles tirent de leurs activités commerciales sont généralement utilisés pour les besoins du ménage. En outre, leur productivité et rentabilité souffrent du manque de formation spécialisée, du manque d'accès aux technologies appropriées et aux services aux entreprises, et du manque d'accès aux marchés de produits et d'intrants. Aussi, le projet s'emploiera-t-il à accroître les revenus commerciaux des femmes à travers une approche multiforme, notamment : i) valoriser les cultures dont la production est dominée par les femmes et promouvoir l'agro-industrie par le biais d'une formation axée sur des compétences, l'utilisation de technologies, l'utilisation d'une approche groupe (créer des groupes exclusivement féminins ou mixtes et les encourager à produire collectivement des produits de qualité, encourager l'étiquetage et la commercialisation) ; ii) encourager les femmes entrepreneurs (elles représenteront au moins 40 % des 4427 ménages bénéficiaires pour ce qui est des services aux entreprises et 40 % des 6000 bénéficiaires des activités de mobilisation de l'épargne) à chercher à s'insérer dans le segment de la chaîne de valeur où les hommes règnent en maîtres, par exemple la commercialisation et la distribution ; iii) renforcer les capacités des femmes à diriger pour leur permettre d'occuper des postes de responsabilité au sein des groupements économiques tels que les associations et les coopératives ; iv) sensibiliser les

hommes afin qu'ils aident les femmes à jouer un rôle plus prépondérant dans le développement de la chaîne de valeur, et v) renforcer les capacités des associations d'entreprises ainsi que des institutions des administrations locales à promouvoir au niveau local, des services adaptés aux besoins des femmes.

Impacts sociaux

3.2.4. Le présent projet, à l'instar du projet initial de développement économique local, financera au niveau local un éventail d'initiatives visant à soutenir la création de micros et petites entreprises (MPE) censées participer à diverses activités économiques susceptibles d'améliorer les revenus des ménages et le bien-être socioéconomique d'au moins 4427 ménages dans les quatre centres de croissance ruraux des districts, principalement dans les domaines de la sécurité alimentaire et de l'accès aux services sociaux. Le projet créera 1 000 nouveaux emplois pour les pauvres, en plus des biens collectifs et des biens ménagers devant être obtenus grâce aux investissements productifs qui seront réalisés dans le cadre de la composante. L'encouragement des communautés à participer aux activités du projet produira des résultats positifs en termes d'équité sociale, notamment en permettant de : i) réduire l'isolement et d'améliorer l'accès aux opportunités économiques favorables aux pauvres, et ii) lutter contre l'exclusion sociale de certains groupes, les femmes par exemple. L'accent que mettra le projet sur les partenariats entre les institutions des administrations locales, la société civile et le secteur privé sera essentiel pour renforcer le capital social local et soutenir les opérations de développement économique communautaire susceptibles d'améliorer la qualité de vie de la population locale sous toutes ses facettes.

Réinstallation involontaire

3.2.5. Le projet n'occasionne aucune réinstallation involontaire.

IV – EXÉCUTION DU PROJET

4.1. Modalités de mise en œuvre

Dispositions institutionnelles

4.1.1. Les dispositions de mise en œuvre du projet restent identiques à celles du projet initial. Par conséquent, les ressources du projet seront acheminées par le biais du LDF, logé au sein du ministère des Finances. Les principaux organes de gestion du LDF sont les suivants :

- Un *Comité directeur de surveillance* des politiques. Il représente les principaux ministères chargés de la coordination et est présidé par le Secrétaire au Trésor ;
- Une *Commission consultative technique nationale* (NTAC) présidée par le ministère des Collectivités locales. Elle examine et approuve au nom du Comité directeur, les propositions et plans d'investissement;
- Une *Commission nationale sur le financement des collectivités locales* (NLGFC) qui assure la coordination des rapports financiers établis par les administrations locales et publie des directives sur l'affectation des ressources.

4.1.2. Il existe au sein de la Direction de la gestion de la dette et de l'aide une équipe d'appui technique (TST) restreinte chargée d'apporter l'appui requis en matière fiduciaire et de responsabilité aux projets qui financent le LDF, dont le présent projet. En particulier, l'EAP i) assurera le suivi des fonds alloués tant par les

partenaires au développement que le GOM, sur la base d'un programme de travail convenu ; ii) se chargera des affectations de fonds aux Assemblées de district, sur recommandation de la NLGFC et sur la base d'une formule de transfert de fonds convenue ; iii) harmonisera les modalités et accords de financement des donateurs ; iv) se chargera d'allouer des fonds pour des études convenues, des évaluations et des processus visant à renforcer la responsabilité publique et sociale, permettant ainsi d'établir une articulation entre les flux de ressources et les résultats en matière de développement, et v) travaillera à la promotion du savoir afin de faciliter l'apprentissage institutionnel et le partage des connaissances. Au niveau des assemblées de district, la Direction de la planification et du développement aidera et fournira un appui institutionnel avant et pendant la mise en œuvre des activités du projet. Dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités, le projet entend utiliser autant que possible les structures de planification et de développement communautaires, comme le Comité exécutif de district, le Comité de développement de zone et le Comité de développement de village.

Acquisition

4.1.3. L'acquisition de tous les biens et travaux ainsi que des services de consultants financés par la Banque se fera conformément aux *Règles et procédures pour l'acquisition de biens et travaux* ou, le cas échéant, aux *Règles et procédures pour l'utilisation des consultants* de la Banque, moyennant les documents types d'appel d'offres pertinents de l'institution (prière de voir l'annexe B5 pour les détails).

Formation : L'acquisition des services de formation concernant la constitution d'associations et la mobilisation de l'épargne, la formation de groupes d'entreprises, la formation informelle à la dynamique de groupe, la gestion des affaires, la gestion du crédit, la gestion financière, la formation des membres des groupes à la valorisation des produits, aux normes de qualité se fera par la consultation, sans y être limitée, des cabinets de consultants, des ONG et des institutions universitaires. La sélection des prestataires se fera sur liste restreinte. L'acquisition des services de consultants pour la formation, d'un coût estimé à 100 000 \$EU ou plus, se fera par la méthode de sélection dans le cadre d'un budget déterminé (SCBD) ou basée sur la qualité (SBQ) selon le cas. L'acquisition des services de consultants estimés à un coût équivalant à 50 000 UC ou plus, se fera par la méthode de sélection basée sur les qualifications des consultants (SQC). L'acquisition des services de consultants estimés à moins de 50 000 UC se fera par la méthode de sélection au « moindre coût » (SMC). Pour les marchés d'un montant estimé à moins de 50 000 UC, l'emprunteur peut limiter l'annonce à des quotidiens nationaux ou régionaux. Toutefois, tout consultant éligible, régional ou non, désireux de fournir les services requis peut exprimer son désir de figurer sur la liste restreinte.

Le projet établira un Plan annuel de formation assorti d'un budget, qui sera soumis à la Banque pour revue et approbation préalables. Le Plan annuel de formation identifiera, entre autres : i) la formation envisagée ; ii) la justification de la formation, et comment elle contribuera à une bonne performance et à une mise en œuvre efficace du projet ou du secteur, iii) le personnel à former ; iv) les méthodes de sélection des institutions ou des individus assurant cette formation ; v) les institutions qui exécuteront cette formation, si elles sont déjà sélectionnées ; vi) la durée de la formation proposée, et vii) le coût estimatif de la formation. Le stagiaire sera tenu de produire un rapport à l'issue de la formation.

Biens : L'acquisition du petit matériel de formation pour l'acquisition des compétences, dont le coût total est estimé à 30 000 UC (trente mille UC), se fera selon les procédures de consultation des fournisseurs à l'échelon national, étant donné que les biens sont des produits standards généralement disponibles dans le commerce au Malawi.

Décaissements

4.1.5. Conformément aux pratiques et procédures de décaissement en vigueur, il ne sera pas ouvert de nouveau compte spécial pour le prêt supplémentaire. Les ressources de ce prêt seront déposées sur le compte ouvert pour le projet initial. Obligation est faite au projet de rendre compte de l'utilisation de toutes les ressources ainsi que de procéder à un audit du montant intégral.

Gestion financière

4.1.6. La gestion et le contrôle des ressources du prêt supplémentaire se feront dans le cadre des mécanismes financiers et comptables de développement économique local en place. L'utilisation de ces ressources fera également l'objet de vérification dans le cadre de l'audit général du projet, conformément aux Termes de référence généraux approuvés par la Banque, qui comprennent des opinions spécifiques sur les états financiers et les états des dépenses au niveau du compte spécial, les systèmes de contrôle interne, les dispositions en matière de passation des marchés, ainsi qu'une lettre de recommandations détaillées. Le rapport sera communiqué à la Banque dans un délai de six (6) mois à compter de la fin de l'année budgétaire donnée. Au Malawi, la gestion de l'ensemble de l'aide publique au développement est vérifiée par le Bureau national d'audit (NAO). Cependant, compte tenu des contraintes internes de capacité que connaît le NAO, il a été convenu avec le Gouvernement que le projet initial finance le coût d'utilisation des services des vérificateurs externes à engager par le NAO pour réaliser l'audit externe. Dans le cadre de leur audit annuel, les vérificateurs externes feront part de leur sentiment sur l'utilisation des produits du prêt ainsi que sur le respect des dispositions de l'Accord de prêt du FAD. Ils feront par ailleurs des recommandations pour l'amélioration de toutes les faiblesses systémiques, le cas échéant. Les procédures de suivi des recommandations de l'audit seront conformes aux usages de la Banque. S'agissant de l'audit externe du projet, il convient de souligner qu'il se fera conformément aux Termes de référence détaillés approuvés par la Banque et comprendra des opinions spécifiques sur les états financiers et les états des dépenses au niveau du compte spécial, les systèmes de contrôle interne, les dispositions en matière de passation des marchés, et sera assorti d'une lettre de recommandations détaillées.

4.2. Suivi

4.2.1. Le ministère de la Planification du développement et de la Coopération (MODPC) est chargé du suivi et de l'évaluation des produits et résultats des interventions de développement en rapport avec la réalisation de la MGDS. À cet égard, en collaboration avec le MLGRD, le MODPC continuera d'assumer sa responsabilité consistant à assurer le suivi et évaluation du projet et à veiller à l'implication de toutes les parties prenantes dans le processus. Le projet renforcera les capacités de suivi et évaluation des assemblées de district et facilitera la mise en œuvre des outils de suivi de la participation communautaire, tels que les fiches d'évaluation par les citoyens et les fiches d'évaluation par les communautés, afin d'assurer une exécution satisfaisante des activités du projet et la pérennité des avantages.

4.2.2. Conformément aux usages de la Banque, la Direction chargée de la gestion de l'aide et de la dette du ministère des Finances communiquera à l'institution des rapports trimestriels d'avancement. Le spécialiste en suivi et évaluation devant être recruté dans le cadre du projet veillera également à ce que le système de S&E cadre avec la matrice axée sur les résultats du projet et qu'il soit sous-tendu par a) l'étude de référence dont le processus préparatoire est en cours, b) les principaux indicateurs de performance, y compris les cibles du Financement supplémentaire du projet, et c) le Cadre axé sur les résultats révisé du DSPAR de la Banque. À ces dispositions s'ajouteront les suivantes : i) mise sur pied d'un comité technique de suivi composé de partenaires clés au niveau des districts ; ii) évaluation de l'impact sur les bénéficiaires à réaliser au terme de la deuxième année ; iii) missions de supervision de la Banque

(conjointement avec la Banque mondiale, pour certaines), revue à mi-parcours et étude des impacts en fin de projet, à réaliser par le Gouvernement et la Banque à l'achèvement du projet.

4.3. Gouvernance

Le projet s'emploiera à promouvoir la bonne gouvernance, notamment en mettant un accent particulier sur l'habilitation des citoyens à exiger une prestation de services de qualité ainsi que le respect des normes professionnelles et éthiques dans la gestion du service public. À cet égard, le projet complétera les activités du Projet MASAF III APL II, financé parallèlement par la Banque mondiale, et celles du Programme sur le rendement, la justification et la responsabilité, financé par le DFID, visant à promouvoir une gestion transparente et responsable de la prestation des services.

4.4. Durabilité

La durabilité du projet sera assurée en raison de la volonté du Gouvernement à promouvoir le développement économique local, comme en témoignent sa MGDS et son vaste programme de réforme du secteur public. D'autre part, la conception du LDF montre que l'intégration de ses processus dans le cadre de gestion des dépenses publiques permettra de prendre en compte le développement économique local dans tous les secteurs aux niveaux aussi bien national que local. Elle permet aussi un meilleur alignement du développement économique local sur le processus de décentralisation et de délégation de la prestation des services aux administrations locales. Au nombre des autres facteurs majeurs qui permettront d'assurer la pérennité du projet, on peut noter l'association du secteur privé et des communautés à la mise en œuvre, ainsi que le financement supplémentaire.

4.5. Gestion du risque

4.5.1. Il n'a été identifié aucun nouveau risque pour la présente demande de financement supplémentaire, hormis les risques déjà soulignés dans le projet de développement économique. Le rapport d'évaluation du projet initial avait identifié les risques ci-après, qui font actuellement l'objet d'atténuation : i) *Lenteur du processus de décentralisation* – Ce risque a été éliminé avec satisfaction par le GOM du fait de l'adoption formelle par le Parlement du Fonds de développement local comme mécanisme national de financement de la décentralisation. D'autre part, le budget national 2009 prévoit des enveloppes claires qui servent de base pour la planification des allocations budgétaires au niveau des districts. ii) *Faiblesse du cadre d'exécution du LDF* – ce risque a été atténué par la création et l'autonomisation du Comité technique de pilotage en tant qu'organe chargé de la définition des politiques. En outre, le LDF est désormais pleinement doté en personnel, avec la nomination d'un Directeur général. iii) *Faibles capacités des administrations locales en matière de gestion financière et de passation des marchés* – En particulier, l'appui aussi bien de la Banque mondiale que du Groupe de la BAD au Projet de développement économique local a ciblé les activités de renforcement des capacités requises pour ces deux fonctions clés. À ce jour, tous les experts en la matière au sein des administrations locales ont été sélectionnés pour suivre une formation sur les activités financières et de passation des marchés, accompagnée également de l'utilisation des systèmes automatisés, en prévision du déploiement de l'outil IFMIS. Plusieurs interventions des donateurs qui appuient le renforcement des administrations locales ont mis en œuvre un vaste programme visant à corriger cette faiblesse. Il n'existe pas d'autres facteurs exogènes prévisibles qui pourraient entraver l'achèvement avec succès du projet.

4.6. Développement du savoir

Le projet appuiera, en étroite collaboration avec le projet MASAF III APL II de la Banque mondiale, les initiatives axées tant sur le développement du savoir en vue de faire connaître le LDF, que sur la promotion de la transparence et de la responsabilité à tous les niveaux. Les principaux objectifs en matière de communication consisteront à : i) sensibiliser les parties prenantes et à améliorer leur compréhension des questions clés (règles régissant le LDF, mesures de protection, transparence, etc.) à différents niveaux, notamment des communautés, des administrations locales et des ministères sectoriels ; ii) défendre et promouvoir la responsabilité (concernant par exemple le rôle des administrations locales/AL ; promouvoir la transparence à travers l'engagement des OBC et ONG, médias, etc.) ; iii) faciliter l'apprentissage institutionnel et le partage du savoir au sein du Gouvernement et à l'extérieur, et iv) renforcer les capacités en communication à l'appui des activités du projet.

V – INSTRUMENTS ET AUTORITÉ JURIDIQUES

5.1. Instrument juridique

Le projet sera financé par un prêt FAD.

5.2. Conditions assorties à l'intervention de la Banque

A. Conditions préalables à l'entrée en vigueur

L'entrée en vigueur de l'Accord de prêt sera subordonnée à la satisfaction des dispositions de la Section 12.01 des *Conditions générales applicables aux accords de prêt et aux accords de garantie du FAD*.

B. Conditions préalables au premier décaissement

Fournir au Fonds la preuve de l'ouverture de 2 comptes : i) un compte spécial en dollars des Etats-Unis et ii) un compte en monnaies locales, dans une banque jugée acceptable par le Fonds, qui sera destiné à recevoir les ressources du don

C. Autres conditions

5.3 Conformité aux politiques de la Banque

Le présent projet est conforme à la Réponse du Groupe de la Banque à l'impact économique de la crise financière (février 2009) ainsi qu'aux Procédures relatives aux financements supplémentaires (août 1997).

VI – RECOMMANDATION

La Direction recommande au Conseil d'administration d'approuver la proposition d'octroi d'un prêt FAD d'un montant équivalant à 3,162 millions d'UC en faveur du Gouvernement du Malawi, aux fins et sous réserve des conditions énoncées dans le présent rapport.

Appendice 1

Résumé analytique de la conception du projet initial

Description du projet d'appui au développement économique local (LED)

(Document du projet approuvé, référence FAD/BD/WP/2008/79)

Le projet de développement économique local vise à promouvoir la croissance économique favorable aux pauvres et à s'attaquer à l'insécurité liée aux moyens de subsistance (notamment l'insécurité alimentaire), par l'amélioration des activités locales de production, la facilitation de la diversification des activités économiques des ménages et la création d'emplois et de revenus dans des centres ruraux de croissance choisis. En particulier, le projet : i) contribuera à la réduction de la pauvreté par la promotion du développement des entreprises à travers des initiatives public-privé ; ii) appuiera les investissements productifs en vue de stimuler la croissance économique favorable aux pauvres dans quatre centres de croissance choisis, et iii) contribuera à la création d'un cadre propice pour le développement économique local à travers notamment des interventions ciblées de renforcement des capacités au niveau national et des districts. Le projet comporte quatre composantes, qui se déclinent comme suit :

1. Intensification de l'entrepreneuriat (Composante I) : cette composante établit un mécanisme de subvention de contrepartie de portée nationale pour le financement des initiatives novatrices de développement économique visant à i) promouvoir la formation d'associations d'entreprises locales ou de groupements économiques d'entreprises et les chaînes de valeur ; ii) mobiliser les ressources communautaires et les affecter à des investissements productifs ; iii) créer des emplois à travers le développement des entreprises, et iv) promouvoir des partenariats et des alliances pour le développement économique entre le gouvernement, les entreprises et les communautés ;
2. Création de centres de croissance (Composante II) : cette composante vise à stimuler la croissance économique favorable aux pauvres dans les centres de croissance choisis. À cet effet, elle comporte deux sous-composantes : i) Études techniques, qui prévoit une évaluation économique des quatre centres de croissance afin d'identifier les possibilités d'investissement susceptibles de stimuler la croissance, et ii) Investissements productifs, qui appuie le financement et la mise en œuvre des sous-projets du projet issus des Plans d'investissements productifs élaborés dans le cadre de la sous-composante I ;
3. Renforcement des capacités des administrations locales (Composante III) : Cette composante vise à renforcer les capacités des institutions locales notamment par i) l'appui à la mise en place de services d'appui à l'entreprise (BSU), ii) la fourniture d'une assistance technique pour la prise en compte du développement économique local dans le processus de planification du développement des districts ; iii) la mise au point d'outils de suivi communautaire en collaboration avec le DFID et la Banque mondiale, et iv) la création d'un *forum pour les acteurs du développement économique local* en vue de promouvoir le dialogue et les champs d'informations entre les opérateurs économiques locaux ;
4. Appui technique et gestion des connaissances (Composante IV) : cette composante appuie les activités visant à améliorer l'opérationnalisation du mécanisme de Fonds de développement (LDF), la mise en œuvre du projet et la gestion des connaissances en vue de faciliter l'apprentissage institutionnel et le partage d'informations.

Le coût initial du projet développement économique local est de 18,66 millions d'UC (30,39 millions de dollars EU). Les contributions totales du FAD et de la Banque mondiale se chiffrent respectivement à 14 millions d'UC et 3,04 millions d'UC, soit 75,4 % et 16,3 % du coût total, hors taxes et droits de douane. Toutes les ressources du FAD et de la Banque mondiale sont allouées sous forme de prêt et ont servi à couvrir l'ensemble des coûts en devise du projet (2,34 millions d'UC) et une partie des coûts en monnaie locale (16,32 millions d'UC). Une contribution de contrepartie d'au moins 10,4 % du prêt FAD, soit 1,62 millions d'UC, est attendue du Gouvernement. Le tableau ci-dessous présente un résumé du coût estimatif du projet par composante.

Tableau 1: Coût estimatif du projet par composante [montant en millions d'UC]

	COMPOSANTES	Dollars (\$EU)			UC			% Devise	% coût de base
		ML	Devis e	Total	ML	Devise	Total		
I	Intensification de l'entreprenariat	0,00	4,31	4,31	0,00	2,65	2,65	0	16
II	Création de centres de croissance	2,28	13,20	15,48	1,40	8,10	9,50	15	58
III	Renforcement des capacités des administrations locales	0,26	1,12	1,38	0,16	0,69	0,85	19	5
IV	Appui au programme et gestion du savoir	0,79	4,64	5,44	0,49	2,85	3,34	15	20
	Coût de base total	3,33	23,29	26,62		14,29	16,34	13	100
	Provision pour aléa de construction	0,21	1,59	1,80	0,13	0,98	1,11	12	7
	Provision pour hausse des prix	0,26	1,71	1,97	0,16	1,05	1,21	13	7
	Coût total du projet	3,82	26,59	30,39	2,34	16,32	18,66	13	114

Note : Taux de change utilisés dans les tableaux ci-après : [1 UC = 1,63362 \$EU, au 1^{er} juillet 2008]

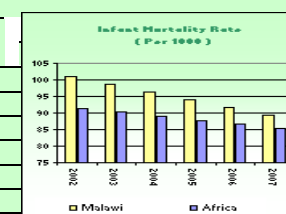
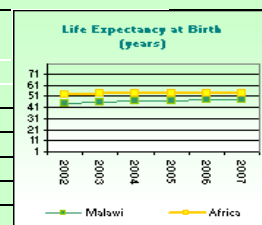
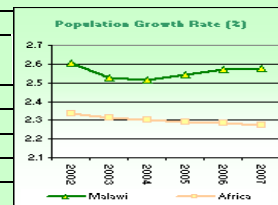
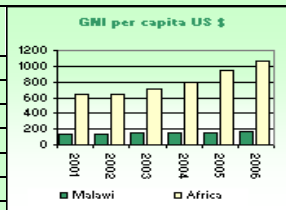
Tableau 2: Sources de financement [montants en millions d'UC]

Sources de financement	Devise	ML	Coût total	% Total
FAD	2,34	11,66	14,00	75,0
Banque mondiale	0,00	3,04	3,04	16,3
Gouvernement	0,00	1,62	1,62	8,7
Total	0,00	16,32	18,66	100,0

Appendice 2 : Malawi : Indicateurs socioéconomiques comparatifs

MALAWI : COMPARATIVE SOCIO-ECONOMIC INDICATORS

	Year	Malawi	Africa	Developing Countries	Developed Countries
Basic Indicators					
Area ('000 Km ²)		118	30 307	80 976	54 658
Total Population (millions)	2007	13.9	963.7	5 448.2	1 223.0
Urban Population (% of Total)	2007	18.4	39.8	43.5	74.2
Population Density (per Km ²)	2007	117.5	31.8	65.7	23.0
GNI per Capita (US \$)	2006	170	1 071	2 000	36 487
Labor Force Participation - Total (%)	2005	46.3	42.3	45.6	54.6
Labor Force Participation - Female (%)	2005	48.5	41.1	39.7	44.9
Gender -Related Development Index Value	2005	0.432	0.486	0.694	0.911
Human Develop. Index (Rank among 174 countries)	2005	164	n.a.	n.a.	n.a.
Popul. Living Below \$ 1 a Day (% of Population)	2006	45.0	34.3
Demographic Indicators					
Population Growth Rate - Total (%)	2007	2.6	2.3	1.4	0.3
Population Growth Rate - Urban (%)	2007	4.7	3.5	2.6	0.5
Population < 15 years (%)	2007	46.9	41.0	30.2	16.7
Population >= 65 years (%)	2007	3.1	3.5	5.6	16.4
Dependency Ratio (%)	2007	99.0	80.1	56.0	47.7
Sex Ratio (per 100 female)	2007	98.9	99.3	103.2	94.3
Female Population 15-49 years (% of total population)	2007	22.2	24.2	24.5	31.4
Life Expectancy at Birth - Total (years)	2007	48.3	54.2	65.4	76.5
Life Expectancy at Birth - Female (years)	2007	48.4	55.3	67.2	80.2
Crude Birth Rate (per 1,000)	2007	40.7	36.1	22.4	11.1
Crude Death Rate (per 1,000)	2007	14.8	13.2	8.3	10.4
Infant Mortality Rate (per 1,000)	2007	89.4	85.3	57.3	7.4
Child Mortality Rate (per 1,000)	2007	131.8	130.2	80.8	8.9
Total Fertility Rate (per woman)	2007	5.6	4.7	2.8	1.6
Maternal Mortality Rate (per 100,000)	2004	984.0	723.6	450	8
Women Using Contraception (%)	2006	41.7	29.8	61.0	75.0
Health & Nutrition Indicators					
Physicians (per 100,000 people)	2004	2.1	39.6	78.0	287.0
Nurses (per 100,000 people)	2004	56.3	120.4	98.0	782.0
Births attended by Trained Health Personnel (%)	2006	53.6	50.4	59.0	99.0
Access to Safe Water (% of Population)	2006	76.2	62.3	80.0	100.0
Access to Health Services (% of Population)*	2004	35.0	61.7	80.0	100.0
Access to Sanitation (% of Population)	2006	88.2	45.8	50.0	100.0
Percent. of Adults (aged 15-49) Living with HIV/AIDS	2005	14.1	4.7	1.3	0.3
Incidence of Tuberculosis (per 100,000)	2005	409.4	300.7	275.0	18.0
Child Immunization Against Tuberculosis (%)	2006	99.0	83.7	85.0	93.0
Child Immunization Against Measles (%)	2006	85.0	75.4	78.0	93.2
Underweight Children (% of children under 5 years)	2006	19.4	28.6	27.0	0.1
Daily Calorie Supply per Capita	2004	2 077	2 436	2 675	3 285
Public Expenditure on Health (as % of PIB)	2005	8.7	2.4	1.8	6.3
Education Indicators					
Gross Enrolment Ratio (%)					
Primary School - Total	2005	119.0	96.4	91.0	102.3
Primary School - Female	2005	121.6	92.1	105.0	102.0
Secondary School - Total	2004	29.0	44.5	88.0	99.5
Secondary School - Female	2004	25.0	41.8	45.8	100.8
Primary School Female Teaching Staff (% of Total)	2004	45.7	47.5	51.0	82.0
Adult Illiteracy Rate - Total (%)	2007	34.1	33.3	26.6	1.2
Adult Illiteracy Rate - Male (%)	2007	21.9	25.6	19.0	0.8
Adult Illiteracy Rate - Female (%)	2007	46.1	40.8	34.2	1.6
Percentage of PIB Spent on Education	2006	5.3	4.5	3.9	5.9
Environmental Indicators					
Land Use (Arable Land as % of Total Land Area)	2005-07	19.9	6.0	9.9	11.6
Annual Rate of Deforestation (%)	2000-07	2.4	0.7	0.4	-0.2
Annual Rate of Reforestation (%)	2000-07	8.0	10.9
Per Capita CO2 Emissions (metric tons)	2005-07	0.1	1.0	1.9	12.3



Sources: BAD Statistics Department Databases, Banque mondiale; World Development Indicators; UNAIDS; UNSD; WHO; UNICEF; WRI, PNUD; Country Reports

Note: n.a.: Not Applicable; ... Data Not Available

Appendice 3 : Portefeuille du Groupe de la BAD au Malawi

Projet	Date d'approbation	Montant Prêt/Don (millions)	Montant décaissé (millions)	% décaissé
Projet de pêche artisanale sur le Lac Malawi	29/01/2003	Prêt 6,930 Don 0,840 Total 7,770	7,2	93
Projet de production et de commercialisation de cultures vivrières par les petits planteurs	26/07/2006	Prêt 00,00 Don 15,00 Total: 15,00	5,4	36
Appui à l'infrastructure agricole	09/09/2009	Prêt 00,00 Don 15,00 Total 15,0	0,0	0
Programme national de développement de l'eau	02/07/2008	Prêt 15,2 Don 14,10 Total 29,3	2,6	9
Appui à l'enseignement secondaire Phase IV	21/11/2001	Prêt 15,0 Don 00,0 Total 15,0	14,3	95
Appui à l'enseignement secondaire Phase V	07/06/2006	Prêt 0,00 Don 15,0 Total 15,0	6,7,	45
Projet d'appui au secteur de la santé – Approche sectorielle	24/11/2005	Prêt 0,00 Don 15,0 Total 15,0	8,3	56
Appui au développement économique local	22/09/2008	Prêt 14,00 Don 00,00 Total 14,00	0,286	2,05
Réhabilitation de la route Blantyre - Zomba	22/05/2009	Prêt 22,98 Don 1,12 Total 24,1	0,0	0
Corridor de Nacala Phase I	24/06/2009	Prêt 14,32 Don 00,0 Total 14,32	0,0	0

Appendice 4 : Projets similaires financés par la Banque et les autres partenaires au développement

Questions sectorielles	Projet	Appréciation de la dernière évaluation	
		État d'exécution du projet	Objectifs de développement
Alphabétisation des adultes, renforcement des capacités entrepreneuriales et professionnelles	Projet de développement des aptitudes et de génération de revenus (BAD)	S	S
Augmentation de la productivité et commercialisation des cultures commerciales	Production et commercialisation des cultures vivrières par les petits exploitants (BAD)	S	S
Promotion d'une valeur ajoutée sur des produits de base choisis	Programme d'amélioration des moyens économiques et de subsistance en milieu rural (FIDA)	Non encore entré en vigueur	Non encore entré en vigueur
Services de vulgarisation et de formation, mobilisation des agriculteurs pour la gestion des avoirs de production, agro-industrie	Programme de diversification des revenus agricoles (UE)	S	S
Renforcement des capacités et microfinance	Microfinance inclusive au Malawi (FENU/PNUD)	S	S
Développement de la microfinance	Approfondissement de la microfinance (USAID)	S	S
Gouvernance locale et promotion d'une gestion axée sur les résultats	Renforcement des capacités des collectivités locales (DFID)	S	S
Protection sociale et autonomisation des communautés	Fonds d'action sociale du Malawi Phase III APL II (BM)	S	S
Création d'un environnement favorable à l'entrepreneuriat au niveau national	Programme d'appui technique à l'amélioration du climat des affaires (BESTAP)	S	S

S = Satisfaisant

Appendice 5 : Carte du Malawi présentant la zone du projet



Cette carte a été établie par le personnel de la Banque africaine de développement à des fins précises

APPENDICE 6 – Tableau des coûts détaillés

COMPOSANTE I: INTENSIFICATION DE L'ENTREPRENARIAT	Unité	Total	Totaux, y compris imprévus (milliers d'UC)			
			2011	2012	2013	Total
1) Constitution d'associations et mobilisation de l'épargne						
A. BIENS						
Matériel IEC pour la sensibilisation	Forfait/an		12,1	12,4	12,7	37,2
Total partiel Biens			12,1	12,4	12,7	37,2
B. SERVICES						
Formation						
Activités de sensibilisation à la mobilisation de l'épargne 10 voyages/an	Forfait/an		60,7	62,1	63,6	186,4
Formation des groupes d'entreprises @ 100 par an	Forfait/an		90,7	92,1	93,6	276,4
Formation des associations professionnelles (ajout de valeur)	Forfait/an		90,7	92,1	93,6	276,4
Élaboration et diffusion de stratégie d'IEC	Forfait/an		36,4	37,3	14,1	87,8
Formation des groupes d'entreprises à la mobilisation de l'épargne	5 personnes jour	1,150	160,3	224,2	222,5	607,0
Facilitation de l'ouverture de comptes de groupes	Forfait/an		56,4	57,3	38,2	151,8
Facilitation de l'enregistrement des groupes en tant que coopératives	Forfait/an		56,4	57,3	38,2	151,8
Formation informelle à la dynamique de groupe	unités	1,000	39,5	40,4	15,3	95,1
Total partiel Formation			591,2	662,8	578,9	1832,8
Total : Constitution d'associations et mobilisation de l'épargne			603,3	675,2	591,6	1870,0
2) Services d'aide aux entreprises à l'intention des entrepreneurs locaux						
A. SERVICES						
Formation						
Formation à la gestion des affaires	3 personnes jour	1,000	118,4	121,1	45,8	285,3
Formation à la gestion du crédit	3 personnes jour	1,000	118,4	121,1	45,8	285,3
Formation à la gestion financière	3 personnes jour	1,000	118,4	121,1	45,8	285,3
Formation des membres des groupes à la valorisation des produits	3 personnes jour	900	142,1	54,9	54,9	251,9
Formation à la commercialisation/l'étude de marché	personnes jour	900	47,4	18,3	18,3	84,0
Organisation de journées communautaires nationales (Foire commerciale)	Forfait		87,8			87,8
Facilitation de l'établissement de relations commerciales aussi bien locales qu'internationales	Forfait		69,1			69,1
Organisation de visites d'étude régionales/internationales	Forfait		31,6			31,6
Formation sur les normes de qualité	3 personnes jour	300	38,2	24,2	24,8	87,2
Total partiel Formation			650,7	532,7	284,1	1470,5
Total: BDS pour les entrepreneurs locaux			650,7	532,7	284,1	1470,5
3) Renforcement des capacités des prestataires de BDS						
A. SERVICES						
I. Assistance technique						
Consultant Formation aux nouveaux outils de BDS	personnes jour	360	37,4	37,9	14,6	89,9
II. Formation						
Organisation de visites d'étude pour BDS dans la région	Forfait		34,6			34,6
Total partiel Formation			72,0	37,9	14,6	124,5
Total : Renforcement des capacités des BDS			72,0	37,9	14,6	124,5
TOTAL COMPOSANTE I			1302,9	1257,3	901,8	3462,0
COÛT TOTAL DU PROJET			1302,9	1257,3	901,8	3462,0

RESULTAT DES NEGOTIATIONS

Le prêt supplémentaire FAD d'une valeur de 3,162 millions UC a été négocié les 4 et 5 novembre 2010 avec une délégation du Gouvernement de la République de Malawi. Les négociations ont été menées avec succès. Les termes ainsi que les conditions du prêt supplémentaire FAD ont été acceptés par le Gouvernement de la République de Malawi.